

Charte d'Ethique et Engagement

Tout étudiant doit respecter la réglementation en vigueur, entre autre la charte d'éthique suivante :

Article 1 : Comportements

- L'étudiant doit respecter la dignité et l'intégrité des membres de la communauté universitaire (corps enseignant, personnel administratif, étudiants).
- L'atteinte à l'image et à la réputation de l'ENET'Com ou de l'Université d'une façon générale, sont interdits.
- L'étudiant doit faire preuve de civisme et de bonnes manières dans l'ensemble de ses comportements, particulièrement dans la cour, les halls, les salles communes, la bibliothèque, la buvette, etc. (respect d'autrui, pas d'agissements contraires à la morale et aux bonnes mœurs, etc.).
- Tout étudiant doit adopter une attitude ne perturbant pas les enseignements et en particulier lorsqu'il attend devant les salles où un enseignement est dispensé.
- Tout étudiant est tenu de bien respecter ses horaires d'entrée/sortie aux séances d'enseignements.
- L'étudiant doit toujours porter une tenue correcte. Il doit aussi respecter les règles de sécurité et d'hygiène dans tout l'établissement.

Article 2 : Interdictions

- Conformément à la loi en vigueur, il est strictement interdit de fumer dans l'enceinte de l'école.
- Il est interdit d'afficher (posters, dépliants, etc.) sans avoir eu l'autorisation administrative au préalable. (Tout affichage en dehors des panneaux prévus est interdit et sera immédiatement retiré par l'administration.)
- Les comportements abusifs tels que les dégradations des locaux ou des matériels, l'introduction dans les locaux de toute personne étrangère à l'école sans autorisation préalable, sont strictement interdits.
- Il est interdit de manger/boire dans l'école (les salles d'enseignements et de lecture, les laboratoires, les couloirs, etc.), hors locaux prévus à cet effet.
- L'utilisation du téléphone portable est strictement interdite durant les séances d'enseignement, les séances d'évaluation, les séminaires et les soutenances.

- L'accès aux différents laboratoires et aux salles d'enseignements est interdit sans autorisation préalable ou en l'absence de l'enseignant/technicien responsable.
- Il est interdit d'organiser/réaliser des activités/manifestations au sein de l'école sans avoir eu l'autorisation administrative.
- Il est interdit d'effectuer des activités politiques (explicites ou implicites) à l'intérieur de l'école.

Article 3 : Epreuves d'évaluation (extraits du règlement interne relatif au déroulement des examens)

- Tout étudiant doit impérativement se munir de sa carte d'étudiant (sa CIN le cas échéant) lors des épreuves d'évaluation.
- L'étudiant ne sera pas accepté à la salle d'examen s'il se présente plus de 15min après le début de l'épreuve et ne peut pas quitter la salle avant de passer 30mn.
- Toute fraude ou tentative de fraude (tel que la communication entre les candidats pendant les épreuves ; l'utilisation d'informations ou de documents non autorisés ; l'utilisation de moyens de communication tel que les téléphones portables, la substitution d'identité, etc.), **le recours au plagiat** entraîne l'attribution d'un zéro et la traduction de l'étudiant devant le conseil de discipline.
- l'échange de tout matériel est interdit pendant les épreuves (calculatrices, 'effaceurs', règles, abaques, etc.).

Article 3 : Bibliothèque (extraits du règlement interne de la bibliothèque)

- Les documents de la bibliothèque doivent être soigneusement manipulés. Tout manquement à cette obligation prive son auteur des services de la bibliothèque. En cas de détérioration ou de perte d'un document, l'élève est tenu de payer **deux fois** la valeur du document en question au comptable de l'institution.
- L'obtention des attestations de réussite est tributaire de la remise de tous les ouvrages empruntés chaque année.

N-B.

Tout manquement à la présente charte entraîne la traduction de l'étudiant fautif devant le conseil de discipline de l'école.

ENGAGEMENT

Je soussigné (Nom et prénom), étudiant à l'ENET'COM, inscrit en (classe) Déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'ENET'COM et de la charte d'éthique et m'engage à les respecter.

Date :

Signature (précédée de la mention 'lu et approuvé'):